



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Syrie

Question écrite n° 61018

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les déclarations inadmissibles du Président syrien Bachar El-Assad lors de son récent séjour en Espagne. En effet, commentant la situation actuelle au Proche-Orient, M. Assad s'est livré à des propos clairement antisémites, montrant ainsi la véritable nature du régime syrien et prouvant que l'arrivée d'un nouveau dirigeant à sa tête n'avait pas transformé un régime intolérant et dictatorial. Il lui demande en conséquence si la visite de M. Assad en France, prévue en juin prochain, est réellement opportune après de telles déclarations et s'il considère cette visite compatible avec la volonté de paix de la France, avec sa défense des droits de l'homme, et enfin compatible avec le respect dû à la communauté juive de France, profondément touchée par les propos racistes du Président syrien.

Texte de la réponse

La visite que le président Bachar El Assad a effectuée en France, à la fin du mois de juin, s'inscrit dans le cadre du dialogue franc et régulier que les autorités françaises entretiennent, de longue date, avec les autorités syriennes. Elle s'inscrit également dans le prolongement de la visite du Président de la République en Syrie, en juin 2000, à l'occasion des obsèques de feu le président Hafez El Assad, et du déplacement du ministre des affaires étrangères à Damas, les 27 et 28 avril dernier. Cette visite du président syrien, sa première à Paris depuis son accession au pouvoir, s'insère, plus globalement, dans le cadre des contacts politiques que la France entretient avec tous les protagonistes impliqués dans la recherche de la paix au Proche-Orient. La France, qui a des liens historiques étroits avec la Syrie et le Liban, a toujours considéré qu'une paix durable, c'est-à-dire globale et juste, ne se ferait pas sans ces deux pays, qui ont une place et un rôle éminents dans la zone. Les contacts multiples noués récemment avec de nombreux responsables des pays de la région illustrent l'engagement constant des autorités françaises en faveur de l'apaisement des tensions et de la recherche de la paix. Les entretiens avec le président Bachar El Assad ont été ainsi l'occasion d'échanges de vues approfondis sur les derniers développements de la situation régionale, notamment au Sud-Liban. Les autorités françaises, qui appellent depuis l'automne dernier toutes les parties concernées à faire preuve de sens de la responsabilité pour éviter l'escalade des violences, ont réitéré ce message auprès de leur interlocuteur. C'est en ayant cette même préoccupation à l'esprit qu'elles ont réagi avec fermeté aux propos prononcés par le président Assad à l'occasion de la visite du pape à Damas, au début du mois de mai. La visite à Paris du président Bachar El Assad comprend également une importante dimension bilatérale. Elle répond au souhait des deux parties d'œuvrer au développement de leurs relations dans tous les domaines, notamment en matière de coopération culturelle, scientifique, technique et universitaire. Les perspectives de renforcement des actions françaises de formation des élites syriennes des secteurs public et privé ont été plus particulièrement examinées. Enfin, cette visite a permis aux autorités françaises de réaffirmer leurs attentes vis-à-vis du gouvernement syrien, en matière d'ouverture politique et économique, et d'encourager le président Bachar El Assad à poursuivre son programme de réformes. A cet égard, elles ont rappelé que la France et ses partenaires européens sont plus que jamais disposés à accompagner ce processus de modernisation, dans la perspective de la conclusion prochaine de

l'accord d'association entre la Syrie et l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61018

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2759

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3953